

L'ajournement

On nous dit qu'en principe, l'expulsion ne serait pas accordée pendant que les appels sont en cours ou avant que le prisonnier reconnu coupable ait purgé sa peine.

On nous a dit également que le gouvernement brésilien n'accepterait pas l'expulsion dans ces circonstances, car cela équivaldrait à une ingérence injustifiée du pouvoir dans les affaires du judiciaire et serait discriminatoire envers les autres prévenus qui ne seraient pas libérés ou expulsés.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a exprimé, à de nombreuses occasions, sa préoccupation concernant la sévérité des peines reçues par M^{me} Lamont et M. Spencer, et ces peines et les condamnations comme telles font l'objet d'un appel auprès des tribunaux brésiliens.

L'ambassade du Canada, à Brasilia, s'est employée jusqu'ici à faire en sorte que l'appel des condamnations et l'appel des peines soient examinés le plus vite possible. Les tribunaux brésiliens siègent actuellement. L'ambassade continuera de faire tout son possible pour que le processus d'appel continue d'avancer rapidement.

Les efforts de l'ambassade pour accélérer la ratification du Traité sur le transfèrement des délinquants entre le Canada et le Brésil signé le 15 juillet dernier ont également donné des résultats. Le Traité permettrait à M^{me} Lamont et M. Spencer de purger le reste de leurs peines dans des installations canadiennes où ils seraient assujettis aux lois canadiennes sur la mise en liberté conditionnelle. Le Traité, comme vous le savez, a été approuvé par le Comité des relations extérieures de la Chambre des députés en décembre, et sera examiné par le Comité de la justice lorsqu'il se réunira, ce mois-ci, sous un nouveau président.

L'ambassade a été assurée de l'approbation du traité tant au Comité de la justice qu'au Sénat, qui l'étudiera après son approbation.

[Traduction]

LE DÉSASTRE DE LA MINE WESTRAY

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, en questionnant le premier ministre le 1^{er} décembre 1992, je voulais apaiser certaines des inquiétudes qui étaient ressenties en Nouvelle-Écosse et dans tout le Canada à propos de la tragédie de la mine de charbon Westray dans le comté de Pictou, en Nouvelle-Écosse.

Je tiens à exprimer les condoléances de tous les Canadiens aux veuves, aux familles et aux amis des 26 mineurs qui ont été tués par l'explosion de la mine qui s'est produite à 5 h 20, le 9 mai 1992, ce qui est un autre jour tragique dans la cruelle histoire des charbonnages de la Nouvelle-Écosse. Ces hommes courageux ne seront pas oubliés et leur souvenir sera conservé avec celui des mineurs qui ont péri à Springhill, et au Cap-Breton et ailleurs dans des catastrophes de la mine.

J'espère que ce que je vais dire ne va en rien augmenter le chagrin des familles de nos mineurs ni leur enlever l'espoir dans l'avenir. Je voudrais commencer en disant combien je suis solidaire de ces familles qui cherchent les vrais responsables du désastre de Westray. Je suis scandalisé et troublé par la série d'événements qui a laissé les veuves, les parents et les enfants se demander s'il n'y a aucune justice pour eux et les mineurs disparus.

Même en reconnaissant les besoins des gens et même en se rendant compte que seules des possibilités d'emploi répondront à un grand nombre de ces besoins, je voudrais dire clairement et catégoriquement qu'à mon avis Westray et sa société mère, Curragh Resources Inc, devraient être complètement séparées des opérations minières financées par le gouvernement dans le comté de Pictou. Je ne vois pas comment cette société peut résoudre les problèmes liés à l'exploitation de cette ressource charbonnière et le fait que les sociétés Westray et Curragh restent dans le paysage ne me dit rien de bon.

Permettez-moi d'être plus direct encore. Plus un seul sou des poches du contribuable, que ce soit au palier fédéral ou provincial, ne devrait aller enrichir la Westray ou la Curragh, et l'éventuel règlement de 16 millions des assureurs devrait aller aux gens qui ont exploité les mines et non à leurs propriétaires. Les autorités gouvernementales compétentes devraient établir une distinction entre les sociétés Westray et Curragh et l'avoir de la mine et chercher à recouvrer l'argent perdu à partir des biens que ces sociétés ont pu laisser.

Ma question est simple: comment une entreprise qui a entraîné des pertes avoisinant les 100 millions de dollars pour les contribuables canadiens peut-elle encore se réclamer propriétaire d'une ressource publique?